

LE REPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
 Reclames..... 1 fr. 50
 Annonces anglaises..... 0 fr. 75

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
 Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois
Lyon et départements limitrophes.....	5 fr.	10 fr.
Autres départements.....	7 fr.	14 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr.	18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 28 février 1882

100 français.....	83 17	Credit mobilier.....	580
100 amortissable.....	83 20	Credit Lyonnais.....	751
100 nouveau.....	83 20	Mobilier espagnol.....	580
100 étranger.....	115 45	Union générale.....	497
100 italien 5 0/0.....	80 10	Foncière lyonnaise.....	497
100 hongrois 6 0/0.....	11	Lombards.....	376
100 turc 5 0/0.....	11	Sarragosse.....	512
100 portugais 6 0/0 1877.....	325	Nord-Espagne.....	575
100 Espagne.....	1520	Transatlantique.....	575
100 Mexique.....	692	Suez.....	2355
100 Indes.....	470	Consolidés à Londres 100 1 1/8.....	116
100 Autrichienne.....	470	Panama.....	116

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 février.

Les ministres se sont réunis dans la matinée, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, a soumis à la signature présidentielle le mouvement administratif, qui paraîtra demain à l'Officiel.

Le conseil s'est occupé de l'attitude du gouvernement dans le cas où la question du maire de Paris serait soulevée dans la discussion du projet des élections des maires. Aucune décision n'a été prise.

Il s'est aussi occupé des modifications à apporter à la loi de 1849 concernant le séjour des étrangers en France. Le gouvernement déposera la semaine prochaine sur le bureau de la Chambre la loi modifiée ainsi : « Tout étranger qui aura déjà subi une condamnation, pourra être expulsé immédiatement sans formalité. S'il n'a subi aucune condamnation antérieure, le conseil des ministres devra être saisi pour prononcer l'expulsion. »

Enfin les ministres ont examiné le projet de loi relatif au recrutement, qui sera déposé au milieu de mars.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 28 février.

Les bureaux de la Chambre se sont réunis aujourd'hui pour nommer l'importante commission qui sera chargée d'examiner la question de la réforme de la magistrature.

Cette commission sera saisie des projets suivants :

- 1^o Projet du gouvernement réduisant les cours, et supprimant les tribunaux qui jugent moins de deux cent cinquante affaires par an.
 - 2^o Projet du ministre Gambetta réduisant les cours et supprimant tous les tribunaux d'arrondissement pour ne laisser subsister qu'un tribunal par département ;
 - 3^o Projet Rivière supprimant l'inamovibilité de la magistrature ;
 - 4^o Projet Versigny établissant l'élection des juges par un corps électoral spécial.
- En outre, il y a un amendement de M. Achard au sujet du gouvernement tendant à l'élection des juges par le suffrage universel.
- Trois bureaux seulement ont nommé leurs commissaires pour examiner le projet de réforme de la magistrature.
- Ces trois commissaires sont partisans du statu quo.

M. Waldeck-Rousseau a déposé aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, une proposition relative aux Sociétés, demandant la publicité la plus explicite pour la création d'une société ; la négociation d'une action est interdite avant un délai de six mois.

Il demande, en outre, l'interdiction de transformer les actions nominatives en actions au porteur avant la libération de ces actions ; leur inscription à la cote de la Bourse ne pourra avoir lieu qu'après le versement de 50 0/0.

Il demande, enfin, l'interdiction pour les sociétés de spéculer sur leurs propres actions et la suppression de l'exception de jeu.

M. Hervé de Saisy a l'intention de déposer prochainement au Sénat une proposition sur la révision de la Constitution.

On sait que la loi sur l'instruction obligatoire et laïque a été rétablie, par l'ancienne Chambre, dans les termes où elle l'avait votée primitivement.

L'ancienne Chambre, le jour même de l'expiration de son mandat, avait effacé les modifications introduites dans la loi par le Sénat, et rétabli l'exclusion de prêtres de l'école et la laïcisation complète du programme de l'enseignement primaire.

C'est le Sénat renouvelé depuis le 8 janvier qui doit statuer à son tour sur ce texte. M. Jules Ferry a demandé à la commission, au nom du gouvernement, d'adopter le texte de la Chambre, et la commission a accepté cette proposition.

Elle va faire son rapport dans quelques jours, et l'on considère comme certain que cette fois le Sénat votera la loi telle qu'elle est sortie des délibérations de la Chambre et consacre à l'origine le principe de l'obligation et de la laïcité.

La commission de la caisse de retraites pour la vieillesse a examiné la proposition de M. Martin Nadaud.

Le projet comprend deux parties, dont l'une relative à la reconnaissance légale des caisses de secours mutuels.

Une proposition tendant à la disjonction de ces deux parties du projet a été repoussée. La commission a passé ensuite à la discussion des articles ; mais comme l'adoption de la proposition nécessite l'examen de la commission du budget, et que cette commission ne pourra pas donner son avis avant le mois de juin prochain, on pense que le projet de loi ne pourra pas venir en discussion avant le mois de novembre.

La commission extra-parlementaire nommée par un arrêté du 20 janvier dernier, pour procéder à l'expertise des diamants de la couronne, a terminé son travail.

Elle a été reçue par le directeur des arts et manufactures, elle a remis son rapport, rédigé par M. Martial Bernard.

On s'occupe déjà des vacances de Pâques, et beaucoup de députés paraissent d'avis de les faire commencer au 25 mars et finir au 20 avril.

SENAT

LA SÉANCE

Séance du mardi 28 février

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 heures.
 L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Interpellation Gavardie

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'interpellation déposée par M. de Gavardie, sur le refus du serment en justice.

M. de Gavardie dit qu'il est scandaleux que des jurés aient refusé de prêter serment sous le prétexte qu'ils ne croyaient pas en Dieu.

Jamais pareille chose ne s'était vue en France. En se plaçant seulement au point de vue juridique, il prétend que la loi n'a pas été observée par la cour d'Aix, qui aurait dû infliger une amende, comme le prescrit le code, aux personnes qui ont refusé de prêter serment.

Après quelques remarques sur la disposition des croyances religieuses, l'orateur demande quelles mesures le gouvernement compte prescrire aux procureurs généraux si des faits semblables venaient à se renouveler.

M. Humbert, ministre de la justice, après s'être déclaré en principe partisan du serment, dit que sur ce sujet c'est à la jurisprudence à fixer des bases invariables et à ramener la pratique à des termes raisonnables et acceptables.

C'est à la cour de cassation à fixer la jurisprudence en cette matière ; on peut avoir confiance en elle.

M. Humbert conclut en demandant au Sénat de passer à l'ordre du jour.

M. le président, après une courte réponse de M. de Gavardie, déclare l'incident clos.

Les marins retraités

M. de Trévenuc demande que les vieux marins inscrits avant le 1^{er} janvier 1880 pour la pension de retraite aient, comme les anciens soldats, part aux augmentations votées par le parlement.

M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, dit que la Chambre des députés est saisie d'une proposition tendant à l'unification des retraites mais que vu l'importance des dépenses il ne peut pas prendre d'engagement.

M. Léon Say confirme les paroles de M. le ministre de la marine.

M. de Trévenuc insiste en faisant remarquer que le précédent ministre de la marine a pris des engagements.

L'incident est clos.

Le code rural

Le Sénat adopte l'ensemble du projet de loi sur le code rural modifié par la commission.

La séance est levée à 4 30.

Jeudi, séance publique à 3 h.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du mardi 28 février

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 heures.
 L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

L'élection de M. d'Aillères, dans la circonscription de Mamers, est validée sans contestation.

La loi sur les sociétés

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, relative à certaines modifications à apporter à la loi des 24-29 juillet 1867 sur les sociétés.

M. Léon Say, ministre des finances, déclare faire des réserves parce que certaines dispositions de la loi viennent à l'encontre de plusieurs clauses des traités internationaux. Il serait nécessaire d'entendre le ministre des affaires étrangères.

La Chambre décide que la discussion sera ajournée à jeudi pour entendre les explications de M. de Freycinet.

La séance est levée à 3 heures 30.

Jeudi, séance publique à 2 heures.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 28 février.

Le Télégraphe dit que le scrutin du 26 février prouve l'impuissance des partis anarchiques et

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE

54

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

ABEL & BERTHE

— Revoir mon pays, d'abord, et ensuite chercher du travail... J'aime mon état de mécanicien et je ne suis pas assez vieux pour me reposer.

— Vous n'aviez pas d'autre but ?

— Non, monsieur.

— C'est faux !

René bondit.

— Mais monsieur... commença-t-il.

Le juge d'instruction lui imposa brusquement silence et poursuivit :

— Un fois à Paris vous n'avez pas cherché de travail... Vous êtes allé de maison en maison, dans différents quartiers, questionnant les concierges au sujet d'une famille inconnue, pour avoir les apparences, mais en réalité cherchant vos complices.

René, frappé de stupeur en voyant que la police était au fait de ses démarches, balbutia :

— Il est certain que jeme livrais à des recherches...

— C'est-à-dire que vous portiez le mot d'ordre à des complices...

— Des complices !... répéta le mécanicien. Mais, monsieur, de quels complices parlez-vous et de quoi suis-je donc accusé ?

— Vous prétendez ne pas le savoir ?

— Je vous jure que je ne m'en doute pas !

— Ceci est le dernier mot de l'impudence !

— Non, monsieur, c'est le comble de l'ignorance.

— Eh ! bien, vous êtes prévenu de complot contre la sûreté de l'État et contre la vie du chef de l'État.

René supposait bien qu'il devait être question de politique dans son affaire, mais il était loin de s'attendre à la formidable accusation que Camus-Bressolles venait de formuler.

Aussi pendant quelques secondes fut-il foudroyé littéralement.

— Moi ! s'écria-t-il enfin quand il lui fut possible de rassembler ses idées. Moi, conspirateur !... Moi complotant de tuer l'empereur et de renverser le gouvernement ! Mais c'est de la folie toute pure ! C'est une abomination !... C'est insensé ! Je proteste !

— Prouvez donc que vous n'êtes pas coupable, sinon de fait au moins d'intention...

— Et, comment le prouver ?

— En m'apprenant le véritable but de votre voyage à Paris.

— Je vous l'ai déjà dit, monsieur, je venais chercher de l'ouvrage...

— Donnez-moi la liste des patrons auxquels vous vous êtes adressé pour obtenir un emploi dans leurs ateliers...

René n'avait pas prévu cette question.

Pris en flagrant délit de mensonge, puisqu'il n'avait en réalité demandé du travail à personne, il baissa la tête et se tut.

— Vous voyez ! dit Camus-Bressolles triomphant. Je vous engage à changer de système... le vôtre ne se tient pas debout... A la première objection il croule !... N'avez-vous fait partie d'une société secrète ?

— Je le nie, oui, monsieur...

— Bref, à vous entendre, vous n'avez rien sur la conscience ?

— Absolument rien...

— Et si vous êtes prisonnier, c'est par erreur ?

— Oui, monsieur, je le jure !

Le juge d'instruction interrogeait avec ironie. René, lui, répondait sérieusement, mais il commençait à se sentir très troublé, très inquiet.

— Puisque vous étiez si sûr de votre innocence, reprit le magistrat, et puisque vous n'aviez rien à cacher, pourquoi refusiez-vous de répondre à l'inspecteur de la sûreté qui vous a mis la main au collet ?... Sans doute parce que, pris à l'improviste, il vous fallait du temps pour préparer vos réponses ?

— J'ai refusé de répondre à l'âge ? parce que je ne lui reconnaissais pas le droit de m'interroger.

— Ce droit, vous ne me le contestez point à moi, je suppose ?

— Certes non, monsieur.

— Eh ! bien, puisque vous prétendez ne faire partie d'aucune société secrète, et de ne pas vous mêler de politique, expliquez-moi pour quel motif vous alliez de maison en maison ?

— C'était pour une affaire de famille.

— Vous n'avez plus de famille, répondit le juge. Cela résulte d'une de vos déclarations au début de l'interrogatoire.

— C'est vrai, je n'ai plus de famille, mais il en est une à laquelle j'appartiens, sinon par des liens de sang du moins par ceux du cœur. Le chef de cette famille m'avait recueilli et protégé tout enfant quand je suis resté seul au monde... Il est mort... Je cherchais les siens pour leur payer ma dette de reconnaissance.

— Les avez-vous retrouvés ?

Pour la seconde fois René ne répondit pas. Il y avait un danger réel à mêler madame Leroyer à ces débats.

La pauvre femme dont la vie était atteinte dans ses sources mêmes, la pauvre mère qui déguisait sous un nom d'emprunt le nom qu'une effrayante erreur judiciaire avait couvert de honte, serait frappé d'un coup mortel en se voyant inquisiteur par la police et appelée en témoignage.

Ne fallait-il pas en outre cacher à Berthe ce qu'on lui avait laissé ignorer jusqu'à ce jour ? Ne serait-ce point enfin commettre une irréparable imprudence que de révéler à un magistrat le terrible secret ?

La justice se prononcera volontiers inflexible. N'étoufferait-elle pas dans son germe toute

montre que le pays est partisan d'une politique progressiste mais modérée.

La France, a propos de la grève de Bessèges, blâme les politiciens qui souvent dans un but d'intérêt personnel sèment l'agitation parmi les ouvriers.

Le Paris constate le succès de M. Gladstone sur la question irlandaise; l'esprit libéral l'emporte décidément en Angleterre et la Chambre des lords ou siège le vieil esprit conservateur devra s'incliner.

Le National commentant les appréciations du Times sur la convention commerciale est que le traité de commerce eut été préférable pour sauvegarder les intérêts français.

Le Temps justifie l'envoi de troupes dans le Gard au sujet des grèves; il faut que la liberté du travail soit respectée. La présence de l'armée n'a occasionné d'ailleurs aucun désordre.

Informations

M. Tissot, notre représentant auprès de la Sublime-Porte, nommé ambassadeur à Londres, doit s'embarquer samedi prochain, pour revenir en France.

Après avoir pris les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Tissot se rendra immédiatement à Londres où il sera certainement avant le 15 mars prochain.

M. de Freycinet tient naturellement à ce que, dans les circonstances actuelles, notre ambassade près le gouvernement britannique reste le moins longtemps possible sans titulaire.

Toutefois il y aura forcément un intérim d'une quinzaine de jours, car M. Challemeil-Lacour, qui a présenté samedi dernier ses lettres de rappel à la reine Victoria, est attendu dès aujourd'hui à Paris.

M. le marquis de Noailles, qui remplace M. Tissot près de la Sublime-Porte, se rendra à son poste vers le 25 mars.

Un grand dîner a lieu ce soir au ministère de l'intérieur. Tous les membres du cabinet y assistent, ainsi que plusieurs sénateurs et députés.

Le bruit court que la nomination de M. Andrieux, député du Rhône, comme ambassadeur en Espagne, ne serait pas définitive.

M. Roustan quittera Tunis samedi. La colonie française lui offre un banquet d'adieu.

Le ministre des affaires étrangères vient de prendre un arrêté réorganisant la direction des consulats, des affaires commerciales et des chancelleries.

Naguère cette direction était subdivisée en sous-directions géographiques, sous-directions du Nord, du Midi, de l'Orient.

M. de Freycinet a supprimé cette subdivision territoriale et lui a substitué une organisation basée non plus sur la situation géographique des divers pays, mais sur les attributions mêmes incombant à ce service.

La direction dont il s'agit comprendra désormais trois sous-directions : sous-direction des consulats, sous-direction des affaires commerciales et enfin sous-direction des chancelleries.

Cette modification ne peut qu'assurer l'unité de vues et la promptitude des affaires.

Le Times commente de nouveau les derniers incidents relatifs au traité de commerce anglo-français.

Le journal de la Cité accepte le projet de loi de M. Tirard comme renfermant la meilleure solution à laquelle il put s'arrêter.

Néanmoins, ajoute-t-il, les deux pays souffriront, mais à des degrés inégaux. L'Angleterre aura le marché du monde ouvert devant elle et d'autres pays lui accorderont ce que la France lui refuse. La France ne trouvera pas une compensation pareille pour la perte de son commerce avec l'Angleterre.

MM. de Freycinet et Floquet auront une entrevue samedi prochain au sujet de la création de la mairie centrale de Paris.

On a à tort annoncé que le préfet de la Seine avait été chargé de rédiger un projet de loi relatif au partage des attributions entre les deux préfets de la Seine, de police et le nouveau maire.

M. Floquet est simplement chargé de chercher dans les archives de la préfecture tous les documents concernant la question et de les soumettre au gouvernement.

La commission instituée au ministère de la guerre, pour préparer les projets de réformes militaires, s'est partagée en quatre sous-commissions :

La première est présidée par le général Thomassin; elle étudie tout ce qui concerne le recrutement.

La seconde est présidée par le général Loizillon; elle est saisie des questions relatives à l'avancement.

La troisième est présidée par le général Lefèvre et s'occupe de l'administration.

La quatrième, présidée par le général Thoumas, prépare tout ce qui concerne les cadres et les effectifs. C'est dans les attributions de cette dernière sous-commission que rentre la constitution d'une armée coloniale et d'un corps toujours prêt à agir.

La première sous-commission s'est prononcée pour la réduction à trois ans de service actif, mais avec deux ans à la disposition du ministre.

Aujourd'hui ont été signées au ministère des affaires étrangères, entre la France et la Suisse, deux nouvelles conventions de raccordement de chemins de fer, de Boissey-Veyrier à la gare de Genève et de Thonon au Bouveret par Saint-Gingolph.

Les plénipotentiaires étaient, pour la France, M. Jagerschmidt, ministre plénipotentiaire, et, pour la Suisse, M. Kern, ministre de la Confédération à Paris.

Le secrétaire de la conférence était M. Carteron, sous-chef aux affaires étrangères.

Ces deux conventions devront être ratifiées conjointement avec les trois autres conventions conclues, le 14 juin dernier, pour le règlement du régime douanier entre la zone franche de la Haute-Savoie et le canton de Genève, et pour les raccordements de chemins de fer de Annemasse-Genève et de Morteau-Rocle.

La signature de ces deux actes met fin aux travaux de la conférence franco-suisse.

M. Portier, commissaire général de la marine, est nommé gouverneur intérimaire de l'Inde française, en remplacement de M. Marc Saint-Hilaire, capitaine de vaisseau, non acceptant.

Un télégramme de Saint-Petersbourg porte que les journaux russes tiennent un langage plus modéré.

On dit dans les cercles diplomatiques que l'action commune de l'Allemagne, de la Russie, de l'Italie et l'Autriche se poursuit dans le sens d'une intervention éventuelle en Turquie et en Egypte.

On assure que le gouvernement aurait l'intention de doubler le nombre des représentants de la Banque parisienne au conseil général de la Seine.

Suivant une correspondance de Saïgon, les pirates chinois menaceraient les postes français du Tonkin. Le gouverneur de la Cochinchine tient des renforts prêts.

Il résulte d'une conversation que M. Corentin Guyho, député de Quimperlé, vient d'avoir avec M. le général Pittié, chef de la maison militaire du président de la République, et avec M. Jules Grévy lui-même, que le voyage du président en Bretagne n'est pas aussi décidé et surtout aussi immédiat qu'on le disait.

Le président de la République, sollicité de tous côtés de voyager officiellement, craint, en donnant la préférence à une région, de mécontenter les autres; mais, néanmoins, il a déclaré nettement aux préfets et aux députés du Nord que, s'il se déplaçait, c'est dans l'Ouest qu'il se rendrait.

D'un autre côté, il a spontanément promis de ne pas aller à Nantes sans pousser jusqu'à Brest et sans visiter le Finistère.

Il ne saurait d'ailleurs en être autrement.

La ribambelle des gradins qui se succèdent dans leurs cabinets n'a d'autre but que de les tromper sans cesse par des affirmations mensongères, par de fausses apparences adroitement présentées.

Ils assistent chaque jour à la comédie des larmes de commande, des indignations hypocrites, des désespoirs étudiés, et cette comédie est jouée le plus souvent par des acteurs de premier ordre.

La conséquence fatale de ces choses est qu'un juge d'instruction doute toujours et, dans la crainte d'être pris pour dupe par des misérables, ne croit plus à rien.

Cependant la voix de René avait un tel accent de sincérité que, pour la première fois depuis bien longtemps, Camus-Bressolles ne se sentait pas absolument sûr d'avoir un coupable devant lui.

Mais, magistrat avant tout, il se raidit contre le sentiment instinctif qu'il éprouvait et, voulant se former sans retard une conviction, il continua froidement l'interrogatoire du prévenu.

— Pourquoi, demanda-t-il, avez-vous obstinément refusé votre adresse à l'agent qui vous arrêtait?

— Pour la même raison qui me faisait refuser de lui répondre... Il s'arrogeait un droit que je ne lui reco naissais point.

— Eh bien, maintenant, que vous vous trouvez en face d'un représentant autorisé de la loi, vous pourrez répondre...

— Oui, monsieur.

Enfin il a fait mention spéciale de son désir tout personnel de revoir la ville de Quimperlé, où il est venu naguère comme avocat, plaider la grande affaire Kerhor de Mauduit.

Le percement du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre continue. Du côté anglais, la galerie a déjà un kilomètre de longueur, et on avance de cinquante mètres par semaine.

La compagnie anglaise vient de donner dans cette galerie un banquet de cinquante couverts à toute une société d'ingénieurs qui sont venus visiter les travaux. La galerie était éclairée à la lumière électrique.

LE MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Paris, 28 février.

Le mouvement administratif annoncé depuis longtemps paraîtra demain au Journal officiel. Il pourvoira au remplacement de trois préfets : M. Cambon, préfet du Nord, nommé ministre à Tunis; M. Lefebvre du Groniez, préfet de la Haute-Savoie, nommé directeur du personnel au ministère de l'intérieur, et M. Spuller, préfet de la Somme, qui sera nommé trésorier-payeur général.

M. Cambon sera remplacé à Lille par son frère, M. Jules Cambon, actuellement secrétaire général de la préfecture de police. M. Masicault, préfet de la Haute-Vienne, va dans la Somme. M. Fresce, préfet de l'Hérault, est nommé dans la Haute-Vienne. M. Galtié, préfet du Tarn, est nommé dans l'Hérault. M. Allain-Targé, sous-préfet de Sens, est nommé préfet du Tarn. M. Joncla-Pelous, sous-préfet du Havre, est nommé sous-préfet de Cherbourg. M. Dessaud, sous-préfet de Lorient, ira au Havre.

Parmi les fonctionnaires qui seront déplacés dans ce mouvement, on cite encore : MM. Brel, sous-préfet de Pontoise; Cazalis, sous-préfet de Pontivy; Vétape, secrétaire général de la Corse. Rappelons que ce mouvement sera, à très bref délai, suivi d'un second qui sera motivé, dit-on, par l'entrée dans l'administration des finances, de deux ou trois préfets, entre autre M. André, préfet de l'Ille-et-Vilaine.

On annonce que le successeur du nouveau préfet du Nord, M. Cambon, comme secrétaire général de la préfecture de police, est M. Vel-Durand, préfet du Morbihan, ancien secrétaire général de la préfecture du Rhône.

M. Vel-Durand a déjà été le secrétaire général de M. Camescasse dans le département du Pas-de-Calais.

Etranger

Italie

Londres, 28 février. — Le Standard publie une lettre adressée à Léon XIII, pour l'inviter à transporter le siège de la papauté à Québec.

Le pape aurait décliné l'invitation, mais ajoutant que le moment était venu pour lui de quitter Rome.

Angleterre

Londres, 28 février. — Dans un meeting, tenu à Manchester, M. Bradlaugh a déclaré que s'il était réélu à Northampton, la mort seule l'empêcherait de siéger à la Chambre des communes.

Nouvel attentat en Irlande : un charcutier, qui avait dénoncé au gouvernement un dépôt de dynamite et d'armes, a été tué d'un coup de fusil à dix heures, dans une rue de Dublin. On n'a pu faire aucune arrestation.

Le bruit court que M. Parnell a été condamné à sept jours de cellule pour avoir essayé de éorrompre un gardien dans le but de lui faire sortir une lettre en cachette de la prison de Kilmainham.

Autriche-Hongrie

Vienne, 28 février. — Le procès monstre auquel donne lieu la catastrophe du Ring-Theater se poursuit activement. L'acte d'accusation, ne comprenant pas moins de 26 faits, vient d'être communiqué aux accusés, qui sont : MM. le chevalier de Newald, an-

cienn bourgmestre de Vienne; Jauner, ancien directeur du Ring-Theater; Glendsteiner, conseiller de police de la cité; plus un ingénieur de la municipalité, un préposé au matériel du corps des pompiers de la ville de Vienne, ainsi que trois employés du Ring-Theater. Tous ces accusés sont poursuivis pour homicide involontaire par suite de la non observation des règlements de police relatifs aux précautions à prendre dans les théâtres, délit qui, selon le Code pénal, est puni de six mois à trois ans d'emprisonnement. Il n'y a pas moins de 226 témoins cités à la requête du ministère public. Aussi les débats, qui commenceront le 2 mai, dureront-ils probablement trois semaines.

Une explosion a eu lieu dans la houillère de Lœben, en Styrie. Il y a 150 morts environ. La houillère de Lœben appartient à M. de Bontoux, qui l'a achetée dernièrement à la Compagnie « Monte-Gesellschaft ».

Russie

Saint-Petersbourg, 28 février. — Le procès des nihilistes russes continue. La plupart des accusés reconnaissent la part qu'ils ont prise dans l'assassinat de czar Alexandre II, et dans divers attentats antérieurs.

Tous les accusés ont prétendu que le parti socialiste russe n'avait voulu faire que de la propagande par voie pacifique, mais avait été poussé à l'assassinat politique par les mesures rigoureuses du gouvernement.

L'un des prévenus, Emélianoff, qui était accusé d'avoir lancé une bombe de dynamite lors de l'attentat du 13 mars, a prouvé par témoins qu'il était resté chez lui le 13 mars jusqu'à cinq heures du soir, et qu'il avait appris seulement par les locataires de la maison où qui s'était passé.

L'interrogatoire des accusés et des témoins a été terminé samedi. Dimanche, le procureur impérial a commencé son réquisitoire. Le ministre de la justice, M. Nabokof, assiste tous les jours aux débats.

Turquie

Constantinople, 28 février. — Les ambassadeurs à Constantinople viennent de répondre par une note identique à la note de la Porte datée du 21 janvier, et relative au cérémonial consulaire. Les ambassadeurs maintiennent leurs protestations contre les réformes que la Porte veut apporter au cérémonial; ils font remarquer que le cérémonial, usité pour les représentants des puissances a été réglé par le traité de Vienne (1815), et que celui qui concerne les consuls repose sur un long usage dont l'abandon porterait préjudice à leur caractère.

En conséquence, les ambassadeurs demandent de nouveau le maintien du statu quo jusqu'à ce qu'ils aient reçu des instructions leur permettant de discuter cette question.

La France a dénoncé, pour la date du 1^{er} octobre, le traité de commerce franco-turc.

Egypte

Londres, 28 février. — On télégraphie d'Alexandrie au Standard que le ministère, considérant le maintien de l'esclavage nécessaire en Egypte, aurait l'intention de supprimer les employés chargés d'empêcher le trafic des esclaves.

LA CONSPIRATION IRLANDAISE

Les journaux anglais ont annoncé récemment que de nombreuses arrestations ont eu lieu en Irlande à la suite de la découverte d'une conspiration qui avait des ramifications dans 24 comtés différents. Les personnes arrêtées étaient toutes accusées de haute trahison. Depuis quelque temps, la nouvelle de cette découverte sans avoir été démentie, avait perdu toute espèce de crédit.

Or, le Standard publie une correspondance de Dublin, disant que des arrestations ont eu lieu presque chaque jour, depuis cette époque, dans différentes parties du pays; toutes les personnes arrêtées sont accusées de haute trahison. Il est évident que, par suite de la suppression de la lang league, le fenianisme a été réorganisé et que des agents ont été chargés d'entraîner les fils de fermiers et d'ouvriers agricoles dans une association inconnue jusqu'alors.

— Et vous êtes disposé à le faire?

— Sans hésiter.

— Où demeurez-vous?

— Place Royale, numéro 24, au quatrième étage...

— Sous quel nom habitez-vous ce logement?

— Mais sous le mien, monsieur... sous mon nom de René Moulin. Je n'ai jamais eu de motif pour déguiser mon identité...

— Vous êtes en garni?

— Non, monsieur, je suis dans mes meubles...

Le juge d'instruction prit sur son bureau un trousseau de clefs que René reconnut pour le sien.

— Ceci est à vous, ayant été trouvé dans votre poche quand on vous a fouillé au poste, après votre arrestation... — dit-il.

— Pardon, monsieur, interrompit le mécanicien, c'est moi-même qui ai remis ces clefs à l'agent.

— P. u importe. Vous reconnaissez qu'elles vous appartiennent?

— Oui monsieur.

— La clef de votre logement se trouve-elle parmi celle-ci?

Encore une question à laquelle René ne s'attendait point!

Il comprit que l'absence de cette clef, absence dont il ne pouvait, pour de bonnes raisons, donner une explication plausible, a lait lui faire le plus grand tort dans l'esprit du juge.

Naturellement il garda le silence.

Camus-Bressolles dont les convictions, nous

l'avons dit, étaient ébranlées, sentit aussitôt revenir sa défiance.

— Voyons, fit-il brusquement, répondez-ma demande est bien simple... Désignez, parmi ces clefs, celle de votre logement...

— Elle ne s'y trouve pas... murmura le mécanicien.

— Peut-être l'avez-vous laissée chez votre concierge?...

— Non, monsieur.

— Voici qui est au moins singulier!... Vous aviez sans doute un motif grave pour faire disparaître cette clef?

— Je ne l'ai pas fait disparaître... je l'ai perdue...

— Quand?

— Au moment où j'ai été arrêté...

— Elle ne tenait donc pas, comme les autres, à l'anneau brisé?

— En effet, monsieur, je la portais seule.

Le juge eut un sourire d'incrédulité.

— C'est peu vraisemblable, fit-il et je m'étonne d'un inutile mensonge, car vous paraissiez intelligent et vous savez bien que l'absence de cette clef n'empêchera pas de faire perquisition chez vous...

— Je le sais, monsieur, et je sais aussi qu'il y trouvera rien de suspect...

— En évidence, peut-être... mais nous avons des agents adroits qui découvrent les objets les mieux cachés...

— Ils ne trouveront rien, je vous le répète...

— Nous verrons.

Par le serment qu'on leur fait prêter à cet effet, ils se reconnaissent membres de la République irlandaise et promettent, sous la menace des peines les plus sévères, d'obéir à leurs supérieurs officiers des districts ou commandants des comtés.

Ce sont les chefs qui ont organisé les bandes armées et masquées qui ont commis des attentats de toutes sortes contre ceux qui, à ce qu'ils prétendent ont violé leurs lois non écrites dans les questions agraires ou autres; ce sont eux, également, qui, par leurs menaces, ont cherché à empêcher, par intimidation, les fermiers de payer leurs redevances ou de s'adresser à la commission du land act pour faire fixer leurs redevances judiciaires.

CHEZ VICTOR HUGO

C'est le comité de la fête organisée l'année dernière en l'honneur de Victor Hugo qui a offert, avant-hier, au Maître, de bronze du Moïse de Michel-Ange, sur le socle duquel on lisait cette inscription :

A VICTOR HUGO
Le comité d'initiative de la fête du
27 février 1881
MDCCCLXXXII

Au nom du comité, notre confrère Emile Blémont a prononcé la touchante parole suivante :

J'accepte votre présent et j'en attends un plus grand encore : le plus grand que l'homme puisse recevoir, je veux dire la mort. La mort, cette récompense du bien qu'on a fait sur terre. C'est donc avec un cœur religieux et reconnaissant que j'accepte ce présent. Je vivrai dans mes descendants, je veux dire dans mes petits enfants, Jeanne et Georges.

Certes, si j'ai une pensée étroite dans ma vie, c'est celle de mes petits enfants. Je veux leur assurer l'avenir, et vous tous ici présents, cœurs loyaux et dévoués, je vous confie mes petits enfants, je les mets sous votre protection.

Ces paroles, comme on pense, ont causé dans l'auditoire une émotion profonde et un redoublement de manifestations cordiales.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Republicain du Rhône)

AIN

Dimanche, à trois heures de l'après-midi, un effroyable incendie a réduit en cendres le village de Miegny, faisant partie de la commune d'Anglefort, près de Seyssel.

Le feu a éclaté, on sait comment, dans une maison du hameau principal, et activé par le vent violent qui soufflait du Midi, s'est communiqué, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, aux édifices voisins qui étaient en grande partie couverts en chaume.

Les efforts désespérés tentés par les habitants ont été impuissants à arrêter le progrès du fléau. Plus de trente maisons ont été la proie des flammes, et deux cents personnes sont réduites à la misère.

Rien ne peut donner une idée de la consternation et du désespoir des malheureuses victimes du sinistre, dévouées en un instant de tout ce qu'elles possédaient.

De tout le village, il ne reste à l'heure qu'il est, que trois ou quatre maisons qui, grâce à leurs toitures en tuiles, ont pu être préservées.

Nous espérons que la charité publique et l'Etat viendront promptement soulager, dans la mesure du possible, cette grande infortune.

GARD

Nîmes, 28 février. — Hier, Bessèges regorgeait de monde; les trains arrivant de Molières, Robiac, Saint-Ambreix et Alais, étaient bondés de curieux. Cette foule voulait voir de près la grève ainsi que les pantalons rouges et les casques des dragons.

Le parquet d'Alais a commencé une enquête; MM. Durmas et Jourdan, président et trésorier du comité de secours, seront entendus avec cent vingt-six autres témoins.

Le comité adresse un appel chaleureux dans le but d'obtenir des secours en faveur des grévistes.

Plusieurs habitants de Bessèges, à la suite d'une dénonciation prise en réunion publique, ont protesté contre l'envoi de troupes, en sommant le gouvernement de les retirer.

M. Félix Jouquet, maire, a fait afficher une proclamation pour prévenir les habitants que les chefs industriels sont dans l'obligation d'arrêter les travaux, leurs ouvriers étant insultés, menacés et maltraités par les grévistes; les femmes même n'ont pas échappé à ces attaques.

Par une deuxième affiche, le maire informe ses concitoyens que les mines de la Compagnie houillère de Bessèges reprendront leurs travaux aujourd'hui lundi, ainsi que celles de Lalle, Travers et Rochessaboule; que la mise en train de la forge du Besmer aura lieu demain mardi; enfin que les hauts-fourneaux continuent à fonctionner.

Les équipes se succèdent sans retourner à leur domicile, mangent et couchent aux usines. Bessèges est tranquille.

Un grand nombre d'ouvriers ont repris leur travail ce matin, la grève étant généralement désapprouvée.

Le préfet et le général, qui sont toujours sur les lieux, ont reçu des avis rassurants leur promettant d'espérer un prompt apaisement sans recourir à des mesures violentes.

Le citoyen Fourmière, qui, par ses discours, excitait les citoyens à continuer la grève, est à Nîmes depuis hier.

Il est probable qu'on lui ferait un mauvais parti s'il prenait fantaisie de retourner sur le théâtre de la grève.

Bessèges, 28 février. — Les grévistes ont comparu en justice de paix. Le socialiste Fourmière a été condamné pour contravention à quinze jours de prison. Les troupes quitteront Bessèges vers la fin de la semaine.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. ROYÉ-BELLIARD, CONSEILLER

Audience du 28 février 1882

VOIS QUALIFIÉS

L'accusé qui comparait devant le jury est le nommé Anthelme Roux, âgé de 43 ans, serrurier, demeurant à Lyon, rue de Jussieu, 5.

La maison dite des Deux Passages, qui est établie à Lyon rue de la République, fut dans la première quinzaine du mois de novembre 1881, victime d'un vol de mille francs. Cette somme fut prise dans un petit coffret en bois dont le sieur Viennois, l'un des caissiers de la maison, recevait chaque soir le dépôt, dont il gardait la clef et qui renfermait la totalité des recettes de la journée.

Malgré les investigations auxquelles se livra cet employé dont la fidélité est à l'abri de tout reproche, l'auteur de la soustraction ne put être découvert.

Il importe de faire remarquer que les comptables apportent la plus grande vigilance dans la garde des sommes encaissées. Chaque soir le sieur Edouard Dupriez recueille les recettes des caisses particulières, les place dans le coffret sus-indiqué qu'il ferme à clef et le fait transporter au 3^e étage, dans le bureau du sieur Viennois où se trouve placé le coffre-fort de l'établissement composé de deux parties : la partie supérieure, destinée aux papiers et valeurs qui est fermée à l'aide d'une serrure à secret et la partie inférieure destinée à recevoir avec le coffret quelques livres de comptabilité et qui ne peut être ouverte qu'à l'aide d'une clef Fichet.

Malgré ces mesures de précautions et toutes les garanties d'honnêteté que présente le personnel employé au recouvrement et au maniement des recettes, un vol plus important que le premier ne tarda pas à être commis.

Le samedi 26, à neuf heures et demie du soir, le sieur Dupriez avait recueilli, suivant l'usage quotidien, les recettes partielles, les avait enfermées dans le coffret, puis avait fait transporter celui-ci dans le bureau de M. Viennois, situé au 3^e étage, où il avait été déposé dans la partie inférieure du coffre-fort, sa place habituelle.

C'est dans l'intervalle de temps qui s'écoula jusqu'à l'ouverture des bureaux, le surlendemain, à 8 heures du matin, qu'une partie des sommes et valeurs déposées dans le coffret fut soustraite.

En effet, le lundi 28 novembre, le sieur Viennois qui demeure Dupriez de la clef du coffre-fort, invita son collègue Dupriez qui était nanti de celle du coffret à lui rendre compte des recettes de l'avant-veille, et ces deux comptables constataient la disparition d'une somme de 4,570 francs en billets de banque, de traites représentant une valeur de 3,282 francs et d'un chèque au nom des sieurs Morel et Colomb de Villefranche.

Aucune trace d'effraction n'apparaissant soit à la serrure du compartiment inférieur du coffre-fort, soit à celle de la petite caisse aux recettes, il y avait lieu de présumer que l'auteur de la soustraction avait fait usage de fausses clefs. Les investigations du sieur Viennois ne tardèrent pas d'ailleurs à confirmer les soupçons que son collègue et lui avaient immédiatement conçus.

Ayant en effet ouvert le tiroir de son bureau placé près du coffre et qui n'est point fermé à clef, le sieur Viennois y constata la présence d'une petite lime et d'un carton portant les empreintes de la clef Fichet de la caisse et celles de la clef forcée du coffre-fort. A côté de ces pièces à conviction étaient en outre demeurées des traces de limaille de fer et sur le bord du tiroir figuraient de légères empreintes indiquant que l'objet limé y avait été fortement appuyé. La certitude d'un crime ayant été acquise par ces constatations, les soupçons se portèrent tout d'abord sur plusieurs employés de la maison, mais à la suite de la plainte portée par le sieur Treysère, gérant de la Société des magasins des Deux Passages, il a été démontré que la soustraction était imputable au nommé Anthelme Roux, âgé de 43 ans, serrurier, demeurant à Lyon, rue de Jussieu, 14, qui travaillait depuis plusieurs années pour le compte de la maison, qui en connaissant par conséquent les êtres et les habitudes et qui s'y était tout particulièrement livré à des travaux de son art, la veille et le jour même du vol.

L'accusé invoque en vain un alibi et nie avec effronterie s'être rendu dans la matinée du dimanche, 27 novembre, dans les magasins des Deux Passages, alors que quatre témoins désintéressés, à savoir le sieur Philippe Rotival, Ponchois, Péchaud et Rival, certifient l'avoir vu à cette date, entre 8 et 9 heures du matin, soit dans l'escalier qui conduit au bureau du sieur Viennois, soit dans ce bureau même, touchant des chassis et ayant l'air de prendre des mesures pour faire des guichets.

Les sieurs Rotival et Rival en particulier, affirment avoir été l'un et l'autre interpellés par lui. Anthelme Roux a cherché en outre à dérouter les investigations de la justice en faisant planer des soupçons sur plusieurs personnes, mais l'interrogation de celles-ci et les renseignements recueillis sur leur compte ont démontré l'innocence des accusés portés contre elles.

Une perquisition faite au domicile d'Anthelme Roux a d'ailleurs amené la découverte de bandes de carton semblables à celles trouvées dans le tiroir du sieur Viennois et marquées de l'empreinte des clefs et du coffret et du coffret.

Une expertise a établi en outre que ces bandes sont identiques et que les opérations ou manipulations concernant la prise d'empreinte, la confection, l'ajustage des fausses clefs employées, dénotent chez le coupable les connaissances pratiques de la serrurerie.

L'information démontre avec évidence que l'accusé avait, à l'aide des empreintes prises à la déroboe, préparé chez lui deux fausses clefs et qu'il est parvenu par un limage fait sur le bureau du sieur Viennois, dans la matinée du 27 novembre, à ajuster ces deux clefs pour pu introduire dans les serrures.

L'accusé a d'ailleurs de déplorables antécédents. Il a déjà subi trois condamnations, dont deux pour vols et la troisième pour outrages aux agents de la force publique et il se livrait depuis longtemps déjà à des larcins au préjudice de la maison des Deux-Passages. Les perquisitions faites, soit dans son domicile, soit dans l'atelier, ont amené en effet la découverte de trois paires de chaussures, de trois demi-douzaines de cravates, d'un dessous de plat en métal, d'une brosse et d'un porte-monnaie qui ont été reconnus par le sieur Treysère.

Reconnu coupable par le jury, avec admission de circonstances atténuantes, Roux est condamné à la peine de 5 années d'emprisonnement.

Ministère public : M. Frémont, avocat général.

Défenseur : M. Bonnard, avocat.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi 1^{er} mars, 60^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 45 ; coucher, 5 h. 41. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1798). Bataille de Fribourg, gagnée par les Français.

Malgré les avis réitérés du grand chancelier de la Légion d'honneur, interdisant aux négociants, membre de l'ordre, d'exposer leur croix dans les vitrines de leur magasin et de reproduire cette croix sur leurs tableaux, factures, adresses, enseignes, voitures, etc., quelques légionnaires continuent à ne tenir aucun compte de ces avertissements de l'administration.

La préfecture vient de donner les ordres les plus formels pour faire exécuter ponctuellement l'avis de la grande chancellerie.

L'instruction sur le scandale de Bellecour continue. Aucun fait méritant d'être signalé n'a été relevé dans la journée d'hier.

Le sieur P... dont nous avons annoncé l'arrestation, a été interrogé hier, par M. le juge d'instruction et confronté avec une des petites filles. Celle-ci ne l'ayant pas reconnu, il a été mis en liberté.

La femme Mégre continue à se renfermer dans le mutisme le plus absolu.

L'épidémie de suicides qui sévit depuis quelque temps sur notre ville n'est pas près de finir.

Hier encore, un sieur Pierre Girard, âgé de 48 ans, journalier, rue des Mouches, à Vaise, s'est pendu dans son domicile à une poutre du plafond. Quand des personnes de sa famille ont aperçu le corps se balançant dans le vide, il était trop tard; tous les secours pour le rappeler à la vie furent inutiles.

On suppose que le malheureux a pris sa fatale résolution à la suite d'une maladie incurable dont il souffrait depuis longtemps.

Dimanche dernier, un fatal accident a eu lieu sur le territoire de la commune de Saint-Jean-d'Ardières, au passage à niveau n° 239 du chemin de fer de Paris à Lyon.

Une pauvre femme de 72 ans, Mme Rochard, se rendant à la messe du matin, s'engagea sur la voie ferrée au moment où arrivait un train de marchandises, malgré les cris du garde-barrière que son état de surdité fort prononcée lui empêcha d'entendre.

La malheureuse, renversée par la locomotive, fut affreusement broyée.

Après les constatations légales, le corps de la victime a été transporté à son domicile.

Le sieur Jean Varini, âgé de 45 ans, journalier, rue de Turéane, 11, était occupé hier soir à décharger des pièces de vin placées sur un camion, lorsqu'à la suite d'une fausse manœuvre, une d'elles lui tomba sur la cuisse droite qui fut fracturée.

La victime de cet accident a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

L'histoire du monsieur qui, victime d'une ressemblance malencontreuse, reçoit une giffle qui ne lui était pas destinée, est toujours amusante. Quelquefois, seulement, les choses tournent mal.

Une petite scène assez piquante s'est passée hier, à quatre heures, sur la place Bellecour.

Un homme d'une cinquantaine d'années, aux cheveux et aux favoris grisonnants, descendait d'un fiacre de la Compagnie générale. Il se disposait à entrer dans une maison, quand, au moment où il allait franchir le seuil de la porte, il se trouva tout à coup en présence d'un jeune homme vêtu comme un parfait gentleman qui, sans mot dire, lui lança un vigoureux soufflet sur la joue droite.

Il allait recommencer et avait déjà le bras levé, cette fois, dans la direction de la joue gauche de sa victime, quand, se reculant de quelques pas, et avec les marques de la plus profonde stupeur :

— Ah ! pardon ! mille fois pardon, je me suis trompé ! s'écria-t-il en s'enfuyant à toutes jambes, malgré les protestations du monsieur à la giffle, qui, lui, voulait une explication.

Il eut. Son agresseur lui ayant assuré que le soufflet donné ne lui était pas destiné, il consentit à lui pardonner... à la condition, cependant, qu'il le lui rendrait, — avec intérêt.

Le jeune homme fut bien obligé d'accepter et il ne partit qu'après avoir reçu deux giffles

non moins vigoureuses que celle qu'il avait donnée.

Tout est bien qui finit... bien !

Hier soir, à 7 heures, une collision a eu lieu sur le quai Saint-Vincent entre le tramway n° 82 et un camion chargé de ballots de chiffons, appartenant à M. Figuière, rue Molière, 45.

Le choc a été si rude que le conducteur du dernier véhicule, ainsi qu'une femme qui avait pris place à ses côtés sur le siège, ont été projetés sur la chaussée.

Tous deux ont pu se relever sans la plus légère blessure.

Les deux voitures ont seules été fortement détériorées.

Un jeune enfant, Jean Maroy, âgé de 6 ans, s'amusa hier sur le quai des Brotteaux, lorsqu'il fut renversé par une voiture de place, qui allait heureusement à une allure très modérée.

Le petit imprudent qui aurait pu être écrasé en été quitte pour des contusions sans gravité.

Après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Prince, il a été reconduit au domicile de ses parents, rue Coste, n° 14.

Un sieur Boudaux, âgé de 46 ans, journalier, arrivé depuis peu à Lyon, où il demeurait chez son frère, rue Rey, 133, a disparu de son domicile depuis le 18 courant. Sorti pour aller acheter du tabac, il n'a plus reparu. On craint qu'il ait été victime de quelque accident. Voici son signalement :

Taille 1 m. 78, cheveux grisonnants, front découvert, yeux gris, nez fort, bouche grande, menton rond, visage ovale, teint coloré, barbe blonde grisonnante; il était vêtu d'un pantalon de velours à côtes, d'un paletot en gros drap marron, d'une blouse bleue, d'une chemise de couleurs à rayes bleues et blanches, chaussé de sabots et coiffé d'une casquette de soie.

Un commencement d'incendie a éclaté hier soir, à 4 heures, dans la cave de M. Durat, maçon, rue de la Part-Dieu, 72.

Des voisins, apercevant la fumée qui s'échappait par le soupirail, enfoncèrent la porte et parvinrent à éteindre le feu avant qu'il ait commis de sérieux dégâts.

Réserve et territoriale

Résultat du concours spécial du 26 février : 1^{er} M. Bertet ; 2^e M. Vincent ; 3^e M. Dornier ; 4^e M. Rochier ; 5^e M. Mestral ; 6^e M. Jeandet ; 7^e M. Breton ; 8^e M. Perrin.

Le 12^e concours général qui continue tous les soirs à 8 heures, terminera le 12 mars.

Le président,
VACHEZ.

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE. — Aujourd'hui mercredi, Mlle Rivori, première dugazon, qui se trouve complètement rétablie, fera sa rentrée dans les *Mousquetaires de la Reine*.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'avec Mlle Rivori le répertoire va prendre un nouvel essor.

En attendant, le *Prophète*, qui fait toujours salle comble, n'aura plus que quelques représentations.

Au premier jour, la *Favorita*, avec Mme Appia dans le rôle de Léonore, puis incessamment les premières représentations du *Tribut de Zamora*, dont les répétitions sont activement poussées.

Tout nous fait espérer un changement complet dans la variété des spectacles.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 février.

La réponse de primes par laquelle commence demain la liquidation de fin février, n'aura d'intérêt qu'en ce qui concerne le 5 0/0. Il s'est fait peu d'affaires de ferme, moins encore de prime dans ce triste mois. Mais toutes les forces actives de la spéculation se sont reportées sur notre principal fonds d'Etat, dont les cours ont acquis une grande solidité au contact des grands achats du comptant. Aussi est-on en droit d'attendre beaucoup mieux encore, quoique sa tenue ait révélé dès aujourd'hui de très brillantes tendances. Le cours de 115 fr. a été dépassé. On reste à 115,10.

Le Crédit de France se liquidera avec la plus grande facilité. La nombreuse clientèle de cette Société, tenue au courant dans ses succursales de sa situation prospère s'est empressée à profiter des bas cours pour acheter.

OBSERVATOIRE DE LYON

Station météorologique du Parc

Lyon, le 28 février, 4 h. 30 soir.

Température. — Plusieurs dépressions secondaires se sont formées à la surface de l'Europe, sous l'action de la bourrasque très forte dont nous avons parlé hier; aussi les pluies ont-elles été générales. En France, on a recueilli 3 millimètres d'eau à Paris, 6 à Dunkerque, Cherbourg, Besançon et Nancy, 8 à Brest et Lyon, 15 à Lorient et Bordeaux, 27 à Nice et 34 à Rochefort. Des orages ont été signalés à Biarritz et Bordeaux.

Aujourd'hui, la situation atmosphérique s'améliore; le baromètre remonte sur toute la partie occidentale de l'Europe. A Lyon, la hausse a commencé hier soir à 9 heures, et, ce matin, elle est de 9 millimètres.

Temps probable : Doux ; quelques averses.

CHOSSES & AUTRES

Anecdote sur le général Vuillemot

On raconte sur le général Vuillemot, qui vient d'être nommé chef d'état-major général au ministère de la guerre, l'anecdote que voici :

Un jour, au Prytanée, le jeune Vuillemot, se trouvant chez un des professeurs de l'école, M. Debelte, s'amusa à faire jouer la batterie d'un pistolet.

En face de lui se trouvait la petite fille du professeur, une charmante enfant d'une dizaine d'années environ.

Tout à coup une détonation se fit entendre, et l'enfant tomba frappée d'une balle au côté droit.

Le pistolet, que maniait si imprudemment le jeune Vuillemot était chargé.

On juge du désespoir du jeune homme.

L'enfant guérit et, comme dans les romans, est devenue plus tard Mme Vuillemot.

Le général Vuillemot est le frère du lieutenant Vuillemot qui fut tué, sous l'empire, au siège de Sébastopol, et qui a laissé un journal de ses impressions dont une partie a été publiée et qui prouve autant d'intelligence que de courage.

Mots de la fin

M. C... a cassé le couvercle d'un sucrier qu'il avait acheté ces jours derniers. Il va trouver le marchand qui le lui a vendu.

— Me vendriez-vous un sucrier sans couvercle ? lui dit-il.

— Certainement, monsieur.

— Combien ?

— Le sucrier complet était de 15 fr., et le couvercle n'a aucune valeur. Cependant, je vous diminuerai 1 fr. pour vous diminuer quelque chose.

— Comment 1 fr., rien que 1 fr. le couvercle ? Mais c'est invraisemblable, impossible !

— Non, monsieur, cela ne vaut pas plus, je vous assure.

Alors M. C..., se ravissant tout à coup :
— Que je suis donc étourdi ! s'écrie-t-il. Ce n'est pas le sucrier, c'est le couvercle que j'ai cassé !
En tirant 1 fr. de son porte-monnaie, il le pose sur le comptoir et s'éloigne avec le couvercle du sucrier, laissant le marchand tout interdit.

Dans un tripot de la rue de l'Hôtel-de-Ville :

— Monsieur, vous m'avez volé !

— Moi !

— Je vous ai vu apparemment.

— Monsieur, vous me rendez raison de cette insulte. Votre carte ?

— Parbleu, il ne manquerait plus que ça, vous la feriez sauter aussi.

Oh ! ces bons camarades !...

X... a voulu une haine corse à son confrère D... qu'il accuse de lui avoir volé toutes ses idées.

— Vous savez, dit à X... un ami commun, que D... vient d'être exécuté ?

— Où ça ? fait joyeusement X...

— A la Bourse, parbleu !

— Ah ! à la Bourse seulement ?... Toujours des injustices !...

SPECTACLES DU 1^{ER} MARS

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui mercredi, à 7 h. 1/2 :
Les « Mousquetaires de la Reine. »
« Maître Patheelin. »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui mercredi, à 7 h. 3/4 :
Le « Feu au convent. »
« Divorcés. »

Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Grande ménagerie Bidet

Cours du Midi

La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rus de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léone.

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 h. 1/2. entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties. Orchestre nombreux avec quatuor de Trompes de chasse.

BOURSE DE LYON

Du 28 février 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0	83 07 Gaz de Lyon
3 0/0 amortissable	83 07 Gaz de la Guillotière
4 1/2	83 07 Mines de la Loire
5 0/0 français	115 10 — Montrambert
Italian	85 70 — St-Etienne
Turc	11 — Rive-de-Gier
Autrichien 5 0/0	— Société lyonnaise
Russe 5 0/0	— Bateaux-Omnibus
Espagne 3 0/0	26 1/4 Eaux
Deite Egypt. unifiée	— Dombes
Actions	— Abattoirs
Crédit mob. Espag.	575 — Verreries L. et Rhône
Crédit Lyonnais	750 — Croix-Rouge
Union générale	— Obligations
B. Lyon et Loire	— Ville-de-Lyon
B. Hypothéc. France.	— Villes-de-Paris 1869
Soc. foncière Lyonn.	— Ville-de-Paris 1871
Banque Ottomane	630 — Lombardes-anciennes
Paris-Lyon-Médit.	275 — Lombardes-nouvelles
Che. Autrichiens	635 — Loire
Lombard-Vénitien	275 — Saint-Etienne
Saragosse	507 50 — Rhône-et-Loire 4 0/0
Nord-Espagne	565 — Paris-Lyon — Méditer. 3 1/2
Suez	2300 —

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

M^{me} V^e YVERNAT

3, rue Vieil-Remorsé (Saint-Georges) au bout de la rue du Doyenné, Lyon.

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes. Soins intelligents et discrétion.

Consultations. — PRIX MODÉRÉS
Connaît l'allemand

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie **Grand**, 12, rue Confort, qui a été transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à très bonnes conditions, l'installation du compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés et tous les articles accessoires à la pharmacie et la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères. On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, et autres : Le seul véritable sirop Ernest Page, le seul et unique successeur de Jérôme Page, les pilules de Morison, le tamarin Erba, pastilles indiennes du docteur Wilson.

Le rédacteur gérant, Victor Gourhaud

Lyon. — Imp. Wallener, rue Bellecordière, 11

ANNONCES

VENTES FORCÉES

Le deux mars 1882 à onze heures du matin, sur la place Bellecour, vente d'objets, tels que : comptoir, pendule, glaces, bouteilles, appareils à gaz, etc., etc.

Le même jour, même heure et place St-Michel, vente d'objets saisis, tels que : machine à coudre, armoire à glace, chaises, etc.

Le même jour, même heure et place des Célestins, vente d'objets saisis, tels que : chevaux, voitures, etc., etc.

Le même jour, même heure et place Le Viste, vente d'objets saisis, tels que : glaces, tables, chaises, rideaux, fourneau, linge, argenterie, etc., etc.

Le même jour, même heure et place Ste-Anne, vente d'objets saisis, tels que : tables, chaises, glace, poêle, etc.

Le même jour, même heure et place, vente d'objets saisis, tels que : canapé, glaces optiques, meubles, etc.

VENTE JUDICIAIRE

Le vendredi trois mars 1882 à onze heures du matin, à Lyon, sur la place des Hospices, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers, tels que : chaises, glaces, armoire à glace, canapé, secrétaire, piano, pendule, etc., etc.
Le tout saisi.

Etude de Me POINT, notaire à Givors.

ON OFFRE

Importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.

AVIS

On demande un chauffeur-mécanicien pouvant faire quelques réparations. S'adresser au dépôt de mendicité d'Albigny, de 9 heures du matin à 2 heures du soir.
Inutile de se présenter sans de très-bonnes références.

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

A VENDRE OU A LOUER

BELLE PROPRIÉTÉ

close de murs, comprenant pré, jardin, vigne et maison d'un étage, située à Brindas, hameau du Gourd. S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

10 à 15% de Revenu
CERTAIN

CAPITAL GARANTI et toujours Disponible

Opération sérieuse
et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris

QUATRIÈME ANNÉE D'EXISTENCE

Le Journal de la Bourse

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER

Défenseur, guide indépendant de l'Épargne nationale au point de vue exclusif des intérêts français

PARAIT LE DIMANCHE — 52 N° DE 16 GRANDES PAGES

Imprimé en caractères neufs, avec Supplément de double en toutes occasions urgentes

Tout ce que l'épargne nationale doit connaître et faire, pour échapper aux pièges de la spéculation anti-française, est indiqué par le JOURNAL de la BOURSE, ouvertement dévoué à l'affranchir de toutes influences étrangères et hostiles aux institutions de la France.

PAR AN 50 Centimes

Il résume tous les Journaux Financiers ;
Il publie tous les Tirages ;
Il donne le compte rendu de toutes les Assemblées d'Actionnaires ;
Il apprécie impartialement toutes les Emissions ;
Il dit l'époque du paiement de tous les Coupons ;
Il explique les bilans de toutes les Sociétés ;
Il indique les Arbitrages et les Placements de Fonds les plus avantageux ;
Il traite spécialement toutes questions d'Assurances ;
Il se charge des Opérations de Bourse au comptant et à terme.

Adressez franco timbres ou mandats à M. FÉLIX ALAÏ, Directeur général de l'UNION FINANCIÈRE DU JOURNAL DE LA BOURSE
PARIS — 53, rue de Richelieu, 53 — PARIS
ROTA — Envoi franco, sur demande, d'un Numéro spécimen.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur

Valeurs à Lots

(Parait tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse
Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital : 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN et à PARIS, 17, Rue de Londres

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, et pharmacie SAINT-POUTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon.

Pharmacie moderne à St-Etienne; pharmacie CHATEAUBLAIS, place Grenette, à Grenoble. — **Détail** dans toutes les pharmacies.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses

Eaux de Seltz, Limonades, Soda Water, Vins mousseux, Bières

Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET et C^{ie}, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES DU RHONE les Beurre tant, appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr.
Beurre fin de table — 3 75

Qualités estampillées

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital : 10 Millions de Fr.

PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez ces bonbons goudron du docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration enlevant de suite la Toux. Le goudron est le seul régénérateur des muqueuses ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte au feu, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte de 10 centimes, 1/2 boîte de 5 centimes, 1/4 boîte de 2 centimes. Envoi par la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLA, pharmacien à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Banon, place St-Pierre, à St-Etienne, Delpey, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

FR. 1 PAR AN

Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions

Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages

LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.

FR. 1 PAR AN